



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'EUROPE

#### Vingt-neuvième session

La Haye, Pays-Bas, 30 septembre – 3 octobre 2014

#### NOTE D'INFORMATION SUR L'INITIATIVE APPELÉE À SUCCÉDER AU FONDS FIDUCIAIRE DU CODEX

(Préparée par la FAO et l'OMS)

##### Processus à ce jour

1. En juillet 2013, le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS ont décidé de développer des concepts pour une initiative appelée à succéder au Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex (Fonds fiduciaire du Codex) qui arrive à son terme en décembre 2015. La FAO et l'OMS ont lancé une phase de collecte d'informations afin d'obtenir des idées, des suggestions, des observations et des rétroactions de la part des principaux groupes de parties prenantes.

2. Compte tenu des débats menés et des contributions fournies à ce jour, la FAO et l'OMS présentent à la trente-septième session de la Commission du Codex Alimentarius quelques idées préliminaires sur les objectifs et les fonctions d'une initiative de remplacement afin de susciter d'autres réactions de la part des Membres du Codex. Des contributions sont également attendues de l'évaluation finale du projet et des réunions des Comités FAO/OMS de coordination régionale qui doivent se tenir au second semestre 2014 et au premier semestre 2015. La ou les propositions définitives relatives à l'initiative de remplacement seront présentées pour examen et approbation à la soixante-dixième session du Comité exécutif et à la trente-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius en juin/juillet 2015.

##### Résultats de la phase de collecte d'informations à ce jour

3. Il ressort des discussions tenues à ce jour avec différentes parties prenantes plusieurs fils conducteurs dans la réflexion sur l'initiative de remplacement qui sont présentés ci-après.

- L'initiative de remplacement doit être positionnée pour répondre aux changements rapides qui interviennent dans le monde, dans les technologies, à la façon dont les pays interagissent et à l'évolution des besoins des pays durant la période 2016-2027.
- L'objectif de l'initiative de remplacement doit passer d'un soutien à la participation quantitative au Codex au soutien à une participation efficace en s'attaquant aux principaux obstacles à une participation pleine et effective au Codex. Pour cela, il faudra probablement non plus une approche unique valable pour tous mais des approches personnalisées, tenant compte du profil et des besoins de chaque pays/sous-région bénéficiaire.
- L'initiative de remplacement doit continuer à mettre l'accent sur le renforcement de l'aptitude des pays à participer de manière efficace au Codex, notamment en sensibilisant les décideurs et en obtenant leur soutien, en renforçant les structures nationales.
- Les activités de renforcement des capacités organisées dans le cadre d'une initiative de remplacement doivent appuyer sans relâche une voie permettant d'améliorer la participation au Codex, s'articuler et créer des synergies avec les activités FAO/OMS de renforcement des capacités Codex apparentées, ainsi qu'avec les travaux d'autres acteurs. Dans le même temps, une initiative de remplacement doit se démarquer des autres activités de renforcement des capacités.
- La bonne gouvernance et la responsabilisation de la part des bénéficiaires doivent être des éléments importants d'une initiative de remplacement.
- L'initiative de remplacement devra montrer des résultats concrets et mesurables et privilégier les résultantes plutôt que les produits.

##### Premières idées concernant les éventuels domaines prioritaires d'une initiative de remplacement

4. Certaines idées préliminaires concernant les piliers éventuels d'une initiative de remplacement, sont présentées ci-dessous. Elles sont censées alimenter le débat et pourront changer à mesure que de nouvelles contributions deviennent disponibles, y compris les résultats de l'évaluation finale du projet qui seront connus au cours du premier trimestre 2015.

5. Un premier pilier de l'initiative de remplacement peut suivre une approche personnalisée de sorte qu'un assortiment optimal de soutien soit offert aux pays bénéficiaires pour répondre à leurs besoins. Le soutien pourrait être fourni selon une formule pluriannuelle, au lieu de faire l'objet d'une demande et d'une autorisation devant être renouvelées tous les ans, sous réserve que les bénéficiaires répondent à certaines conditions. Plusieurs « formules de soutien » visant à répondre à des profils de besoins typiques au niveau des pays pourraient être développées. Les pays bénéficiaires pourraient alors choisir parmi les formules de soutien offertes celle qui correspond le mieux à leurs besoins spécifiques.

6. Un deuxième pilier de l'initiative de remplacement peut être construit autour de la fourniture d'un soutien en matière de renforcement des capacités à des groupes de pays dans une région ou une sous-région, de manière à répondre à leurs besoins communs, et à compléter ce que la FAO et l'OMS ainsi que d'autres acteurs fournissent et/ou fourniront à partir de 2016 dans le domaine du renforcement des capacités Codex.

7. L'initiative de remplacement peut comprendre un pilier qui continue de répondre au besoin de renforcer les apports scientifiques et techniques au Codex. La manière d'aborder cette question sera fonction des résultats de l'évaluation finale du projet, et il convient de noter que le Fonds fiduciaire n'a jusqu'ici qu'un exemple de ce type d'activité et qu'un second est en cours d'examen.

8. Il faudra déterminer à mesure que nous progressons la manière dont ces trois piliers s'intégreront et se compléteront les uns les autres.

9. Durant l'événement parallèle qui s'est tenu au cours de la 36<sup>e</sup> CAC, le 17 Juillet 2014, un soutien général de la part des participants s'est dégagé par rapport à l'approche des trois piliers et du concept de formule pluriannuelle adaptées aux besoins des pays et des régions. Les pays bénéficiaires ont pris note des progrès accomplis par le biais de l'actuel fonds fiduciaire pour le Codex, et ont identifié des besoins d'appui ultérieur au travers de l'initiative appelée à lui succéder, tels que: renforcer les capacités et les systèmes Codex au niveau national (compétences et structures durables); attirer l'attention sur l'importance du Codex, en particulier auprès des décideurs politiques; renforcer les capacités à générer des données comme base pour les normes du Codex; plus et mieux utiliser les opportunités de formation en ligne pour le renforcement des capacités nécessaires à une participation efficace au Codex; meilleure vision régionale pour le renforcement des capacités à travers l'utilisation de réseaux régionaux; partenariat entre des pays d'une même région avec plus et moins d'expérience Codex; convergence des ateliers régionaux pour traiter de problèmes Codex d'intérêt commun à la région.

10. Les participants ont en outre souligné que l'appui à une initiative destinée à succéder à l'actuel fonds fiduciaire devrait être basée sur une connaissance précise des besoins et des attentes des pays, et que des critères transparents et bien définis sont nécessaires au succès du concept de formule pluri- annuel. Les formules pluri-annuelles présentent en outre l'avantage de faciliter la planification au niveau national, en s'assurant que les pays allouent des ressources pour financer les activités Codex et la participation aux réunions Codex. Un accent a été mis sur le besoin de responsabilisation des pays pour démontrer les résultats et l'impact de l'utilisation de l'initiative destinée à succéder au fonds fiduciaire. En particulier, un appui méthodologique à propos des étapes et des indicateurs, tels que la fonctionnalité des programmes Codex nationaux, serait utile aux pays pour mesurer leurs progrès, et mesurer l'impact de l'appui apporté par cette initiative de suivi.

11. Afin de donner une forme concrète à l'initiative de remplacement, la FAO et l'OMS réfléchiront aux questions opérationnelles suivantes ainsi qu'aux autres questions qui pourront se poser:

- Comment établir les critères d'admissibilité des pays bénéficiaires?
- Faut-il classer par catégories les pays bénéficiaires et comment le faire, faut-il réserver un traitement préférentiel à certains groupes (par exemple, les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement)?
- Faut-il inclure un programme de « graduation » et/ou des systèmes d'incitation?
- Comment construire des formules personnalisées qui sont en lien avec les besoins des pays et les voies d'impact?
- Faut-il appliquer des mesures de transition entre le Fonds fiduciaire du Codex actuel et l'initiative qui est appelée à lui succéder?